

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 juin 2007  
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick ( à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - BRUGES - ZAC du TASTA - 2° phase - Travaux  
d'infrastructures et de VRD - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux réalise sur la Commune de Bruges, une zone d'aménagement concerté nommée ZAC du TASTA.

A ce jour, une première phase de travaux est achevée et permet la desserte des constructions sur les divers îlots de la première phase entièrement créés.

Afin de réaliser les travaux sur cette deuxième phase, une procédure d'appel d'offres est à engager avec passation de trois marchés qui seront attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques solidaires.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert, à prix unitaires, comportant trois lots séparés pour les travaux d'infrastructures et de VRD relatifs à l'aménagement de la deuxième phase :

Consistance des lots :

- LOT 1 : Création de réseaux Eaux pluviales et Eaux usées
- LOT 2 : Création d'un réseau Eau potable et Défense incendie
- LOT 3 : Travaux de voirie et d'infrastructures (Equipement de la voirie : réseaux secs)

Périmètre de la deuxième phase :

- Secteur Nord :
  - Prolongement de la rue des Ecoles jusqu'au boulevard du Parc des Expositions
  - Prolongement de la voie C jusqu'à l'extrémité Nord des îlots B2.4 & C2.1
  - Réalisation de venelles (passages) entre les différents îlots sur le secteur Nord
- Secteur Sud :
  - Réalisation de la voie G dans sa section comprise entre l'avenue Périé et la rue Claudeville
  - Création d'un giratoire au débouché de la voie G sur la rue Claudeville

Pour ce faire, la Direction des grands travaux a élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, tenus à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent

venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13<sup>ème</sup> étage) pour la dévolution des travaux dont l'intervention consiste en :

- Réalisation de réseaux d'assainissement Eaux pluviales et Eaux usées
- Réalisation d'un réseau Eau potable et Défense incendie
- Mise en place en réservations pour les réseaux d'alimentation électrique, opérateurs de télécommunications et éclairage public
- Réalisation de structures de voirie et trottoirs (fondations, revêtement, bordures et caniveaux, récupérations des eaux pluviales) avec créations de stationnements latéraux

Ces travaux sont effectués en une seule tranche correspondant à la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers. ( pour une durée d'intervention maximale estimée à 30 mois)

L'estimation des prestations effectuée par les services étant :

LOT 1 : Création de réseaux Eaux pluviales et Eaux usées : 1 687 300 € TTC

LOT 2 : Création d'un réseau Eau potable et défense incendie 357 000 € TTC:

LOT 3 : Travaux de voirie et d'infrastructures (Equipement de la voirie : réseaux secs) : 3 942 960 € TTC

Cette dépense sera imputée dans le cadre des exercices budgétaires considérés (2008 – 2010), au budget annexe 83 de la ZAC du Tasta, chapitre 011, article 605 – CRB D710 – programme ZAC 03.

Considérant le coût total de réalisation de la ZAC, la mise en concurrence interviendra au niveau européen.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation des opérateurs économiques et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.
- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1<sup>er</sup> alinéa du dit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JUILLET 2007</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2007</b></p>
---

M. SERGE LAMAISSON